

Réforme des retraites : le « oui, mais » d'Aude de Castet et Jacky Bontems (Institut Diderot, note)

Paris - Publié le lundi 3 juin 2019 - Actualité n° 148689



« Nous sommes favorables à la réforme des retraites, mais à certaines conditions », déclare Aude de Castet co-auteur avec Jacky Bontems de la note publiée par l'Institut Diderot : « Réformer les retraites, c'est transformer la société », lors de sa présentation par l'Institut le 29/05/2019.

- « Oui », car « c'est le bon moment pour engager une réforme progressiste : la gestion du régime général des retraites est saine, les prévisions de croissance du COR sont optimales (1,8 % du PIB), le budget est à peu près à l'équilibre, et la pérennité des versements des pensions pour les 20, 30 ou même 40 prochaines années est assurée », indique Aude de Castet. « Nous nous inscrivons dans les pas de la réforme annoncée par le Président de la République, Emmanuel Macron, au cours de sa campagne, à condition que cette réforme soit progressive et à périmètre et enveloppe inchangés - et même, dans un premier temps avec une enveloppe augmentée. ».

- « Mais, pas question que ce soit une énième réforme paramétrique ; nous appelons de nos vœux une réforme systémique. Il ne s'agit pas de repousser l'âge de la retraite, d'augmenter la durée des cotisations nécessaires pour obtenir une retraite à taux plein. Oui à la retraite par répartition, mais pas à n'importe quelles conditions. ».

Le système actuel, bien que critiqué notamment pour sa complexité et son manque de lisibilité (42 régimes différents coexistent aujourd'hui) qui engendrent des « inégalités de traitement », est « la clé de voûte de notre pacte républicain ». Aude de Castet et Jacky Bontems défendent cette réforme car celles des 20 dernières années « ont apporté des adaptations au régime par petites touches successives, pour tenir compte de la hausse du chômage, de la transformation du marché du travail et de notre modèle familial, mais c'est insuffisant, d'autant plus que nos carrières vont être de plus en plus heurtées ».

« Les Français sont désormais prêts à accepter une réforme à condition qu'on ne leur demande pas de travailler plus et qu'on ne leur baisse pas leur pension de retraite. D'après les nombreux sondages, ils souhaitent un système plus simple, plus équitable et mieux adapté aux

mobilités professionnelles. Ils veulent que cette réforme soit porteuse de progrès social », indiquent les deux auteurs.

« Oui à cette réforme avec de nouveaux progrès sociaux et à condition qu'elle soit élaborée en concertation avec les partenaires sociaux bien en amont », selon les deux vice-présidents du think tank « Démocratie vivante ».

La remise du rapport de Jean-Paul Delevoye, Haut-commissaire à la réforme des retraites, auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé Agnès Buzyn, est attendue pour début juillet 2019.

« Nous ne souhaitons pas qu'une fois présenté, le projet de loi soit modifié unilatéralement par le Gouvernement ; il y a des précédents », déclarent Aude de Castet et Jacky Bontems, notamment la loi Avenir professionnel du 05/09/2018 construite par le Gouvernement en même temps que les parlementaires examinaient le texte.

Une réforme reposant sur trois piliers...

Pour répondre à ces principes, la réforme doit reposer sur « trois piliers » :

- Unicité des modes de calculs des droits ;
- Portabilité des droits intégrés dans « un compte personnel de retraite » qui pourrait être logé dans le CPA ;
- Maintien d'un système par répartition modulé par les dispositifs de solidarité. Un système par points « sur la base de la promesse d'Emmanuel Macron : un euro cotisé doit donner les mêmes droits. »

« Le système doit être plus simple, plus juste et prévoyant une longue période de transition : **il est primordial de ne pas bâcler cette période transitoire.** » Pour les deux auteurs, « **20 ans serait une durée raisonnable** » pour réaliser cette transition. De plus, « toutes les personnes qui seront à cinq ans de la retraite au moment de l'entrée en vigueur de la loi ne seraient pas concernées par la réforme. Les générations suivantes qui relèveront à la fois de l'ancien et du nouveau régime bénéficieraient de la période de transition ».

...et sur des priorités

Pour Aude de Castet et Jacky Bontems, cette réforme doit s'appuyer sur les priorités suivantes :

- Une solidarité accrue pour les femmes ;
- L'acquisition de points gratuits pour les jeunes pendant les stages, les périodes d'apprentissage et pour les chômeurs « y compris non indemnisés » ;
- Un meilleur partage des fruits de la croissance entre actifs et retraités par une indexation des pensions de retraite sur les salaires ;
- Une retraite choisie. « Il faut en avoir les moyens financiers et ne pas être usé par le travail », indiquent les deux auteurs qui préconisent d'« intégrer le CET dans le CPA ».

Ils veulent introduire dans le régime « plus de souplesse » et « un droit à des aménagements de fin de carrière dans le privé comme dans le public, par des systèmes de retraites progressives, de temps partiel choisi, du mécénat d'entreprise pour les seniors, du tutorat des jeunes salariés par des seniors ». Cela signifie :

- Le développement de l'information des assurés sur leurs droits ;
- La levée des entraves juridiques, « notamment la décote » ;
- Ouvrir des espaces de négociation avec les employeurs et favoriser ce choix via des incitations financières en faveur des entreprises.

L'un des « enjeux cruciaux » de cette réforme résidera dans la valeur du point, la valeur d'achat et la valeur de service qui conditionneront le montant des pensions. « Nous serons vigilants. Une modification en catimini pourrait avoir une conséquence importante sur le montant des retraites ».

« Cette réforme peut porter l'ambition sociale d'Emmanuel Macron. Nous pensons qu'elle peut marquer profondément son mandat et **symboliser le virage social de son quinquennat** », selon Aude de Castet
